Allier SAUVAGE

Association pour la Sauvegarde du Val d'Allier

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 juin 2018
Ferme d'Embraud à Château-sur-Allier

Le 8 juin 2018 à 18 h 30, les membres de l'association Allier Sauvage se sont réunis en assemblée générale à la ferme d'Embraud de Château-sur-Allier, sur convocation de son président, effectuée par courrier électronique.

Il a été procédé à l'appel des membres de l'assemblée générale présents, lors de leur entrée en séance, et au recensement des pouvoirs confiés aux mandataires des membres absents et représentés.

Président de séance : Joël Herbach
Secrétaire de séance : Nathalie de Grossouvre

Le président remercie La Chavannée d'accueillir l'Assemblée Générale d'Allier Sauvage, ainsi que Laure Fontana, archéo-zoologue et membre de l'association, qui a accepté de présenter une synthèse de ses recherches sur les sociétés nomades des chasseurs-collecteurs du Paléolithique supérieur dans l'Allier.

Il fait le compte des pouvoirs reçus des membres ne pouvant pas participer à la réunion et précise leur répartition entre les mandataires désignés.

Le président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil sur la gestion morale de l'association
2. Rapport d'activité 2016/2017
3. Rapport du Trésorier sur la situation financière et les comptes de l'exercice 2017
4. Renouvellement du Conseil d'Administration
5. Application du régime d'admission et fixation du montant des cotisations 2017/2018
6. Présentation des démarches engagées par le Syndicat mixte du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, parallèlement aux actions des collectivités Régionale et Départementales.
7. Débat et décisions quant aux orientations et au devenir d'Allier Sauvage.

Délibération n° 1 :
(Points 1 à 3 de l'Ordre du Jour)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil sur la gestion morale de l'association et le bilan des activités 2016/2017 présentés par son président, ainsi que celle du rapport du trésorier sur la situation financière et les comptes de l'exercice 2017, approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux membres du Conseil d'Administration et au trésorier de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2 :
(Point 4 de l'Ordre du Jour)

L'Assemblée Générale enregistre la démission des neuf membres du Conseil d'Administration :

- Joël Herbach, président
- Dominique Beaufils, vice-président
- Nathalie de Grossouvre, secrétaire
- Laurent Barle, trésorier
- Romain Cuoq
- Agnès Gattoni
- Claude Herbach
- Hélène Pelletier
- Louis Sallé

Trois nouvelles personnes proposent leur candidature au Conseil d'Administration :

- Jean-Claude Blanc
- Anne Herbach
- Norbert Larinier (absent)

Les membres démissionnaires se représentent, à l'exception de Louis Sallé (maintenant chargé de mission de la LPO à Rochefort en Vendée, et Claude Herbach, qui souhaiterait laisser sa place à Norbert Larinier.

Les statuts de l'association fixant à dix le nombre maximum des membres du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale, après avoir appelé d'autres nouvelles candidatures éventuelles, décide :

- d'accepter les démissions de Claude Herbach et de Louis Sallé
- de renouveler les sept autres membres sortant du conseil d'administration
- d'accepter les candidatures de Jean-Claude Blanc, Anne Herbach et Norbert Larinier

Le Conseil d'Administration, renouvelable annuellement par tiers, est donc composé comme suit :

- Joël Herbach, président
- Dominique Beaufils, vice-président
- Nathalie de Grossouvre, secrétaire
- Laurent Barle, trésorier
- Jean-Claude Blanc
- Romain Cuoq
- Agnès Gattoni
- Norbert Larinier
- Hélène Pelletier
- Anne Herbach

La composition provisoire du Bureau visée ci-dessus devra être confirmée ou révisée par le Conseil d'Administration, en charge de ses nominations conformément aux statuts.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 :
(Point 5 de l'Ordre du Jour)

L'Assemblée Générale décide de maintenir le montant de la cotisation à 15 € pour l'année 2018 et 30 € et plus pour le statut de membre bienfaiteur (le Conseil d'Administration reste juge pour accorder le statut de membre bienfaiteur à toute personne ayant rendu un service significatif à l'association).

L'année 2018 étant à moitié écoulée, l'Assemblée Générale décide que cette cotisation sera également valable pour l'année 2019 et que les cotisations versées en 2017 valent adhésion pour 2018.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Présentation des démarches engagées par le Syndicat mixte du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, parallèlement aux actions des collectivités Régionale et Départementales
(Point 6 de l'Ordre du Jour)

En 2015, le Syndicat mixte du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne a fait de l'axe Allier un de ses défis prioritaires comme lien territorial, valeur identitaire et atout touristique.
Trois actions prioritaires ont été engagées :

1. Construire une stratégie de réappropriation de l'Allier
2. Coordonner les projets de la voie verte Brioude/Vichy
3. Organiser une conférence annuelle du Val d'Allier

En janvier 2018, le Pôle Métropolitain a décidé du lancement de deux études, dont le Président présente les objectifs et l'état d'avancement :

- Étude de préfiguration de la « Route de l'Allier » et de la mise en réseau de ses Maisons de sites
- Étude de faisabilité d'un Observatoire de l'Allier

Hélène Pelletier, Jean-Claude Blanc et Norbert Larinier ont participé aux réunions de concertation organisées dans le cadre de ces études, dans lesquels ils représentent l'association. Il est impératif qu'Allier Sauvage continue de s'impliquer dans ces réflexions et projets qui conditionnent l'avenir et la préservation de la rivière Allier dans son ensemble.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Débat et décisions quant aux orientations et au devenir d'Allier Sauvage.
(Point 7 de l'Ordre du Jour)

Certains des projets en cours (ceux présentés ci-dessus en particulier) s'inspirent clairement des travaux et réflexions de notre association. Ils sont le fruit de ses propositions émises auprès des collectivités, comme celles déposées par exemple dans le cadre du Plan Loire en 2006 et de lors de la concertation préalable au Schéma de développement durable de la rivière Allier approuvé par la Région Auvergne en 2009. Ils s'inscrivent dans ses objectifs de promouvoir une réappropriation respectueuse de la rivière par les riverains et les visiteurs.
Allier Sauvage peut donc avoir un rôle à jouer dans leur réalisation. C'est pourquoi, conformément aux orientations proposées en conclusion du rapport d'activités, il paraît opportun de relancer l'association,

afin de lui permettre de mener de nouvelles actions et de soutenir ses points de vue auprès des autres acteurs concernés. L'Assemblée Générale décide que l'association consacrera les huit mois à venir à préparer ce passage de cap, avec l'objectif de se développer et de se doter des moyens nécessaires, pour jouer un rôle officiel dans les partenariats à construire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h30 par le président. Celui-ci invite les participants à passer à table avant d'assister ensuite à la communication de Laure Fontana sur ses recherches au sujet des sociétés nomades des chasseurs-collecteurs du Paléolithique supérieur dans l'Allier.

En effet, les nombreuses et récurrentes découvertes, dans le lit de l'Allier et à ses abords, d'artefacts (silex taillés et tessons de poteries) datant de cette grande époque préhistorique et jusqu'au néolithique attestent de la présence continue de l'homme sur la rivière. Il est particulièrement intéressant, à notre époque d'interrogation quant conséquences du changement climatique, de réaliser que les populations magdaléniennes qui la fréquentaient en plein âge du renne vivaient dans un environnement très différent de celui que nous connaissons aujourd'hui et que l'Allier représentait déjà un axe important de communication et d'échange.

Cette dimension culturelle des rapports entre l'homme et la rivière Allier durant la préhistoire, révélée par quelques sites archéologiques tels que la falaise du Blot en Haute-Loire, Enval dans le Puy-de-Dôme et Les Petits Guinards à Creuzier-le-Vieux dans l'Allier, pourrait faire l'objet dans l'avenir d'une action de valorisation et de communication auprès du grand public à l'initiative d'Allier Sauvage.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président et le secrétaire de séance.

Joël Herbach
Président, président de séance

Nathalie de Grossouvre
Secrétaire, secrétaire de séance